

REGLEMENT 2019

(en rouge les modifications 2019)

1. Participants :

- 1.1. Tous les pilotes doivent remplir une demande de licence pour participer au Championnat Fribourgeois.
Cette licence est annuelle. Celle-ci est délivrée par l'AFM et leur donne droit au classement de la journée (du week-end) et aux prix ; ainsi qu'au classement du Championnat Fribourgeois.
- 1.2 Les pilotes possédant une licence de l'année précédente reçoivent par courrier leur commande de licence 2018. Les nouveaux pilotes peuvent compléter et renvoyer le document sur le site internet www.afm-moto.ch pour commander leur licence.
Le délai pour commander et payer la licence est fixé au 31 janvier 2018.
Les commandes de licences via le site internet seront ré-ouvertes le lundi suivant la première course AFM de l'année.
- 1.3 **Participants :**
En fonction de la longueur de la piste, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de pilotes à 40 lors des manches de course.
Le nombre maximum de pilote par manche est fixé à 50. Un accord doit être donné par la commission cross et les chronométreurs pour tout exception.
Les éliminatoires se déroulent lors des essais libres/chrono (lors desquels le nombre de pilote n'est pas limité).

2. Manifestations :

- 2.1 Sont considérées valables pour le Championnat Fribourgeois, les manifestations annoncées par l'AFM à l'office de la circulation.
- 2.2 Le classement des courses sera géré par la **commission de chronométrage**.
- 2.3 Une copie du présent règlement **doit être affichée lors de la manifestation ainsi que les horaires de la journée**.
- 2.4 La proclamation des résultats se fera **1 heure après la dernière course**, surtout le dimanche soir, mais au plus tard à 18.30 heures.
- 2.5 Une demande d'autorisation de l'office de la circulation et de la navigation route de Tavel 10 1700 Fribourg (à télécharger sur le site www.ocn.ch) doit être remplie, accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain, de la commune ainsi qu'un plan de situation. Ces documents doivent être transmis au plus tard **60 jours** avant la manifestation auprès de l'OCN.
L'AFM transmettra une attestation d'assurance RC directement à l'OCN.
En accord avec l'OCN, un seul motocross pourra être organisé sur le canton par week-end.
- 2.6 La décision d'annulation d'une course pour cause de mauvaises conditions sera **l'unique ressort** de :
 - **Un membre du club organisateur.**
 - **Le Directeur de course.**
 - **Un membre de la commission cross, ceci se fera à huit clos.**

- 2.7 Le site internet est à votre disposition.
Le club organisateur doit donner le maximum d'information au webmaster (photos de la piste, parc coureurs, conditions météo).

3. **Inscriptions :**

- 3.1 L'inscription des participants se fait sur place le jour même de la manifestation et durant les heures attribuées à cet effet.

- 3.2 Le prix de l'inscription est de : un jour Fr. 50.- deux jours Fr. 80.-

sauf pour les catégories :

-Mini85, Kids65, Automatique50 un jour Fr. 40.- deux jours Fr. 60.-

-Swiss MX2 - MXOpen Inscription à la course gratuite

-Au bon vouloir du club organisateur / rabais famille :

Famille (1 adulte, 2 enfants) Fr. 100.- par jour
Fr. 150.- pour le week-end
Famille à partir de 3 personnes (adulte + enfants) 25% de rabais

La participation à une 2^{ème} catégorie sera de : voir prix de la catégorie

3.3 Prix des Licences

- 70.— Frs pour le pilote qui possède une licence FMS *
(Junior - Lites - Swiss MX2 - MX Open- Yamaha Cup - Women - Enduro – Supermoto)
- 70.— Frs pour le pilote qui est inscrit dans un club affilié/membre AFM
- 170.— Frs pour le pilote résidant dans le canton de Fribourg et non inscrit dans un club affilié/membre AFM
- 120.— Frs pour tous les autres pilotes
- 0.— Frs pour les pilotes Kids65/Mini85 qui possèdent une licence FMS / Angora / SJMC Kids65/Mini85

Il est possible de rouler dans deux catégories en achetant deux licences
(pas de tarif spécial pour la 2^{ème} licence)

Un supplément de 20.—Frs sera facturé pour une licence achetée directement aux inscriptions le jour d'une course

Licence journalière avec prix de la course 100.- par jour

Possible seulement si moins de 40 pilotes sont inscrits dans la catégorie
(50.—francs pour le club et 50.—pour l'AFM)

Dès le 15 août 2018 : toutes les licences à 50.—

- 3.4 Un transpondeur sera vendu à chaque pilote pour un montant de Frs 100.- payable sur place lors de votre 1^{ère} participation à une course.

Tous pilote aura la possibilité d'acheter un transpondeur lors de l'inscription.

Le transpondeur est garanti 4 ans, il ne sera pas repris par l'AFM en fin d'année.

Si un pilote vient rouler occasionnellement il pourra louer un transpondeur sur place pour un montant de 10.- par jour + une caution de 100.- frs ou le dépôt de sa carte d'identité.

3.5 En cas de perte du transpondeur **loué** Fr. 100.- sera facturé au pilote.

En cas de non restitution du transpondeur **loué**, des frais administratifs de Fr. 20.- seront demandés au pilote, (en cas de non-paiement, le pilote ne pourra participer à la course suivante).

Le transpondeur est personnel et non transmissible.

3.5 Pour toutes les catégories, la place sur la grille de départ est attribuée en fonction des essais chrono.

Si un pilote va faire des essais chrono dans une autre catégorie, il perdra sa place sur la grille de départ et rentrera en dernier sur la grille de départ.

3.6 Aucune personne ne peut réserver une place sur la grille de départ.

3.7 Un pilote qui coupe la piste sera pénalisé de 10 places.

3.8 Pour être classé le pilote doit passer le drapeau à damier. (Obligation de Finish)

3.9 Dès que le pilote participe aux essais de chronométrage, il ne pourra plus prétendre au remboursement du prix de l'inscription de la journée.

4. Assurance Pilote :

4.1 L'assurance accident est à la charge du coureur (prévoir une attestation).

5. Sécurité :

5.1 Un cordage adéquat sera mis en place aux endroits critiques du circuit. Un double cordage protégera les spectateurs, les banderoles et les petits piquets plastiques sont autorisés sur les endroits non dangereux. **Ceci sera contrôlé par la commission de cross ainsi que le directeur de course sur RDV avec le club organisateur, avant la manifestation.**

5.2 Le trafic des motos dans le parc des coureurs, doit **impérativement** être **limité aux déplacements pour le départ et l'arrivée. Si ce règlement n'est pas respecté, le club organisateur peut interdire de course le fautif.**

5.3 La circulation des véhicules à travers les spectateurs est **interdite**. Un déplacement de ces derniers est autorisé, **sous contrôle**, pour la mise en place sur la grille.

5.4 **L'organisateur est le seul responsable en cas d'accident dû au non-respect de ces consignes de sécurité. L'organisateur a la possibilité de se retourner contre le coureur ou les parents de mineur qui ne respectent pas les règlements, ceci pourrait aller jusqu'à l'exclusion de la course.**

5.5 Un nombre suffisant de commissaires de piste **compétents et alertes** doit être mis à disposition par le club organisateur.

5.6 **Pilotes : les déchets de pneus et les sacs poubelles sont à prendre avec vous lors de la fin de la manifestation et non les laisser sur place. Du fair-play svp.**

6 Equipements :

6.1 **Sont obligatoires pour prendre le départ : casque / lunettes / plastron avec protection dorsale / bottes / gants.**

Un contrôle sera effectué sur la grille de départ.

6.2 Numérotations :

Les numéros sur les motos sont obligatoires sur les trois côtés.

Les numéros de départ ne seront plus attribués sur la base du classement annuel.

La couleur de fond est libre mais doit être unie.

Si les conditions ne sont pas respectées, le pilote ne sera pas autorisé à prendre le départ.

7. **Catégories :**

7.1	Cat. Automatique50	2 x 10 min. + 2 tours
7.2	Cat. Kids65 (pilotes max. 12 ans)	2 x 10 min. + 2 tours
7.3	Cat. Mini85 (pilotes max. 15 ans)	2 x 15 min. + 2 tours
7.4	Cat. MX Girls (tous âges, 125-150 2T ou 250 4T)	2 x 15 min. + 2 tours
7.5	Cat. MX450 (tous âges / toutes cylindrées)	1 x 20 min. + 2 tours / 1 x 20 min. + 2 tours
7.6	Cat. MX250 (tous âges / 250 4T.)	1 x 20 min. + 2 tours / 1 x 20 min. + 2 tours
7.7	Cat. MX125 (tous âges / 125-150 2t)	1 x 20 min. + 2 tours / 1 x 20 min. + 2 tours
7.8	Cat. MX3 Senior (dès 40 ans / toutes cyl.)	2 x 15 min. + 2 tours
7.9	Cat. Swiss MX2/Open	2 x 20 min. + 2 tours / 1 x 20 min. + 2 tours
	Cat. National/Lites	2 x 20 min. + 2 tours / 1 x 20 min. + 2 tours
7.10	Cat. Kids65 et Mini85 : Aucune modification ne sera apportée sur la grandeur des roues, du cadre et de la cylindrée. L'AFM se réserve le droit de donner une dérogation.	

8. **Attribution des points et barème :**

8.1 Par manche :

rang :	points :	rang :	points :	rang :	points :
1 ^{er}	55	15 ^{ème}	26	29 ^{ème}	12
2 ^{ème}	49	16 ^{ème}	25	30 ^{ème}	11
3 ^{ème}	45	17 ^{ème}	24	31 ^{ème}	10
4 ^{ème}	41	18 ^{ème}	23	32 ^{ème}	9
5 ^{ème}	37	19 ^{ème}	22	33 ^{ème}	8
6 ^{ème}	35	20 ^{ème}	21	34 ^{ème}	7
7 ^{ème}	34	21 ^{ème}	20	35 ^{ème}	6
8 ^{ème}	33	22 ^{ème}	19	36 ^{ème}	5
9 ^{ème}	32	23 ^{ème}	18	37 ^{ème}	4
10 ^{ème}	31	24 ^{ème}	17	38 ^{ème}	3
11 ^{ème}	30	25 ^{ème}	16	39 ^{ème}	2
12 ^{ème}	29	26 ^{ème}	15	40 ^{ème}	1
13 ^{ème}	28	27 ^{ème}	14		
14 ^{ème}	27	28 ^{ème}	13		

- 8.2 Pour l'établissement du classement final du championnat, tous les résultats comptent.
- 8.3 **Prix distribués lors de chaque journée de manifestation :**
- une coupe sera attribuée au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} rangs de toutes les catégories sauf pour la catégorie **Swiss MX2/Open qui ne reçoivent pas de coupe**
- Les pilotes de la catégorie MX Girls recevront une coupe uniquement en fin de saison (pas de classement ni de prix journalier).**
- Les prix seront distribués seulement aux pilotes présents sur le podium.**
- 8.4 Un classement final sera établi par catégorie à la fin de la saison.
Une plaque MXAFM sera offerte aux 4 premiers de chaque catégorie ainsi qu'aux 4 premiers pilotes de la catégorie MX3 Senior ayant plus de 50 ans et aux 4 premières filles de la catégorie MX Girls.
- 8.5 **Les 4 premiers pilotes de chaque catégorie seront invités à la remise des prix par l'AFM, la présence est obligatoire, par respect aux clubs organisateurs, au comité de l'AFM et aux sponsors, en cas de non-participation le prix de la licence sera doublé.**
- 9. Service sanitaire :**
- 9.1 Le service sanitaire est assuré le Team AFMFR (Association Fribourgeoise Motocycliste First Responder).
Ce dispositif est conforme aux normes en vigueur. Le dossier du concept sanitaire est disponible sur le site de l'AFM ou sur demande au responsable du Team. (afmfr@afm-moto.ch)
Ce team se charge de toute l'organisation sanitaire avant, pendant et après la compétition. Il sera assuré par trois personnes formées au secourisme dont au moins un professionnel du sauvetage (Technicien ambulancier ou ambulancier diplômé).
- 9.2 Le président du comité d'organisation doit prendre contact avec le responsable du Team AFMFR au moins deux mois avant la compétition par l'adresse mail: afmfr@afm-moto.ch ou par téléphone au **075/414 52 66 Fabien Bailleu**.
- 9.3 En cas de besoins supplémentaires pour un championnat autre que l'AFM, *le Team AFMFR* peut organiser des moyens de sauvetage supplémentaires (ambulance, médecin, hélicoptère).
L'organisation et l'engagement du Team AFMFR sont assurés par Fabien Bailleu.
- 9.4 Si des représentations sont prévues après les courses (FMX, soirée festive ou autre démos), il faut impérativement avertir en avance la responsable du Team de l'AFMFR au moins un mois avant la compétition.
- 9.5 Aucun départ de course ne peut être donné si le dispositif sanitaire n'est pas sur place ou tant qu'il n'a pas donné son accord suite à un accident.
Seul le responsable opérationnel du dispositif sanitaire est en droit de demander le « stop course » et ce dernier doit être respecté lorsqu'il est demandé.
- 9.6 Si la journée de compétition est annulée jusqu'à la fin des essais aucun frais ne sera facturé. Dès le début des courses, la facture sera à régler dans sa totalité.

10. Frais de la manifestation :

- 10.1 Prime Assurance RC : Fr. 700.- pour le week-end Fr. 1'200.-
- 10.2 Location par jour du dispositif sanitaire : Fr. 100.- pour le week-end Fr. 200.-
- 10.3 Location roulotte chronométrage : Fr. 300.- pour le week-end Fr. 500.-
- 10.4 Personnels sanitaire 3 pers. par jour : Fr. 1'050.- + bons repas / boissons
- 10.5 Chronométrateur par jour :
- Chef chronométrateur : Fr. 300.- + bons repas / boissons
 - Chronométrateur : Fr. 275.- + bons repas / boissons
- 10.6 Location de tente AFM 8.00 x 4.00 : Fr. 000.- pièce pour le week-end
- 10.7 Location de la grille de départ : Fr. 000.- par week-end
- 10.8 Frais de participation à la remise des prix : Fr. 150.- pour un jour
- Obligatoire pour les organisateurs : Fr. 250.- pour un week-end

10.8 Pour info : Montant à payer en prenant toutes les prestations

Pour 1 jour de manifestation 2'875.—Francs

Pour 2 jours de manifestations 5'400.— Francs

Au montant total il faut déduire l'aide financière de l'AFM selon le point 10.9

10.9 L'AFM versera une aide financière aux organisateurs selon le barème suivant :

- moins de 100 pilotes inscrit par jour de course Frs 1'000.-
- jusqu'à 150 pilotes inscrit par jour de course Frs 750.-
- plus de 150 pilotes Frs 500.-

10.9 Un aide sera mis à disposition du chrono par le club.

10.10 L'AFM enverra au club organisateur une facture pour les points **10.1 / 10.2 / 10.3 / 10.4 / 10.5 / 10.6 / 10.7**, à payer dans les 10 jours.

11. Directeur de course :

- 11.1 Un seul directeur de course est nommé pour la journée par le club organisateur, afin de savoir à qui s'adresser en cas de problème durant la manifestation, excepté pour le dépôt de protêt, se référer aux points 11.2 et 13.1.
- 11.2 Le Président du club organisateur s'occupe de prendre en considération le dépôt d'un protêt le formulaire dûment rempli faisant foi.

12. Validité des courses pour chacune des catégories licenciées sera la suivante :

- 12.1 Si une **course FMS** est organisée **le dimanche, les points** du championnat fribourgeois **ne seront pas attribués durant tout le week-end**, pour la catégorie concernée. Si elle est organisée **uniquement le samedi**, les points aux fribourgeois seront attribués le dimanche pour la catégorie concernée.

13. Protêts et réclamations :

- 13.1 Un coureur peut déposer un protêt dans les **30 minutes après la publication des résultats avec le formulaire affiché à cet effet à chaque manifestation au tableau des classements**, auprès du Président du club organisateur contre un dépôt de Fr. 50.-. Ce montant lui sera remboursé si la réclamation est justifiée.
- 13.2 Le jury est composé de :
1. le directeur de course
 2. les commissions cross et AFM
 3. le Président du club organisateur

Le Vice-Président

Michel Sallin



Granges de Vesin, le 18 janvier 2019

La Présidente

Estelle Rérat

